

Première Synthèses

Informations

APRÈS UN CONTRAT AIDÉ : *Le niveau de vie progresse*

PANEL DES BÉNÉFICIAIRES

Les adultes qui accèdent à un contrat ou un stage aidé ont au départ un faible niveau de vie et un risque de pauvreté élevé. Dans sept cas sur dix, leur situation financière s'améliore dans les cinq années qui suivent l'entrée en mesure. Plus l'insertion professionnelle est réussie à la sortie du dispositif, plus le niveau de vie augmente. Il reste toutefois encore inférieur à celui de l'ensemble des ménages.

Pour les jeunes, le passage dans un dispositif de la politique de l'emploi coïncide souvent avec le processus d'entrée dans l'âge adulte. Pour 80% d'entre eux, le niveau de vie progresse dans les années qui suivent l'entrée dans un dispositif. C'est encore plus net après un contrat de qualification. Plus fragiles, les jeunes passés par le programme TRACE connaissent des situations moins favorables.

Qu'il s'agisse de logement, de transports ou de santé, les conditions de vie s'améliorent, même si de nombreuses difficultés persistent.

Passer par un dispositif de la politique de l'emploi améliore la situation financière des personnes qui en ont bénéficié. Leur niveau de vie reste néanmoins plus faible que celui de l'ensemble des ménages. Telle est une des conclusions de l'étude réalisée par la Dares à partir du panel des bénéficiaires (encadré 1).

Des conditions de vie difficiles avant l'entrée en dispositif

Un faible niveau de vie et un risque de pauvreté élevé

Les personnes accédant à un dispositif de politique d'emploi sont dans une situation financière difficile. Les ménages auxquels ils appartiennent ont un revenu médian plus faible que ceux comprenant au moins un chômeur : entre 400 et 726 euros par unité de consommation, contre 762 euros (tableau 1) [1].

Plus de la moitié des entrants vivent sous le seuil de pauvreté (encadré 2). C'est une proportion nettement plus élevée que dans les ménages comprenant un chômeur (26 %) [2]. Rien d'étonnant car, parmi ces entrants, il y a beaucoup de chômeurs de longue durée, de RMistes, d'allocataires de l'ASS et de travailleurs handicapés.

Les revenus de transferts, notamment les allocations chômage et le RMI, ont souvent un poids prépondérant dans les ressources des bénéficiaires (tableau 2). 20 % d'entre eux n'ont quasiment jamais travaillé avant l'entrée en dispositif.

Les CES et SIFE collectifs accueillent les personnes aux conditions de vie les plus difficiles

Les entrants en contrats emploi-solidarité (CES) et en stages d'insertion à la formation et l'emploi (SIFE) collectifs ont des conditions de vie plus difficiles que ceux qui entrent en contrats initiative emploi (CIE) et Sife individuels.

A l'entrée en CES, le revenu médian par unité de consommation est inférieur de 63 % à celui observé en Sife individuel. Moins souvent propriétaires, ceux qui entrent dans des Sife collectifs disposent de moins d'espace dans leur logement qu'en Sife individuels : 1,2 pièce par personne, contre 1,4 en Sife individuels. Ils sont également confrontés à davantage de difficultés de transport : 20 à 25 % à l'entrée en CES ou en Sife collectifs, contre 13 % à l'entrée en CIE ou en Sife individuels.

Avant leur entrée en mesure, les bénéficiaires de Sife collectif et de CES ont été plus touchés par des problèmes de santé : un cinquième d'entre eux en déclarent. Dans la majorité des cas, ces problèmes de santé font l'objet d'une

Tableau 1
Situation des bénéficiaires avant l'entrée en dispositif

	Niveau de vie médian en UC*	Taux de pauvreté	Taux de propriétaire	Problèmes de santé	Problèmes de transports	Répartition des bénéficiaires
	en euros	en %	en %	en %	en %	en %
SIFE COLLECTIFS	508	61	25	23	21	
Hommes	472	67	18	31	16	43
Femmes	528	58	30	17	26	57
Âge à l'entrée						
Moins de 26 ans	356	nd	0	13	25	4
De 26 et 49 ans	495	62	24	22	22	88
50 ans ou plus	609	52	47	35	16	8
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	495	63	26	25	23	75
Bac ou plus	564	55	21	14	17	25
SIFE INDIVIDUELS	726	38	36	13	13	
Hommes	686	43	33	19	11	48
Femmes	762	34	38	8	14	52
Âge à l'entrée						
Moins de 26 ans	661	nd	0	16	15	9
De 26 et 49 ans	726	36	36	14	12	81
50 ans ou plus	609	54	63	3	17	10
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	686	41	34	15	14	66
Bac ou plus	847	33	38	9	10	34
CONTRAT EMPLOI SOLIDARITÉ.....	457	68	21	17	24	
Hommes	366	87	9	21	21	38
Femmes	495	63	29	14	26	62
Âge à l'entrée						
Moins de 26 ans	305	nd	4	10	30	23
De 26 et 49 ans	436	70	22	17	23	65
50 ans ou plus	577	50	54	27	20	12
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	407	73	22	18	26	77
Bac ou plus	457	68	20	12	20	23
CONTRAT INITIATIVE EMPLOI.....	599	47	31	13	13	
Hommes	508	54	28	15	12	60
Femmes	610	46	36	10	15	41
Âge à l'entrée						
Moins de 26 ans	381	nd	3	11	21	24
De 26 et 49 ans	586	49	34	14	11	59
50 ans ou plus	762	36	63	13	9	17
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	559	52	32	15	15	73
Bac ou plus	609	49	30	9	10	27
CONTRAT DE QUALIFICATION.....	351	nd	3	3	12	
Hommes	381	nd	3	3	10	55
Femmes	305	nd	2	3	14	45
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	335	nd	3	4	15	49
Bac ou plus	381	nd	2	2	9	51
CONTRAT D'APPRENTISSAGE.....	0	nd	1	2	16	
Hommes	0	nd	1	1	15	73
Femmes	0	nd	0	3	20	27
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	0	nd	0	2	18	82
Bac ou plus	46	nd	2	1	9	18
TRACE.....	nd	nd	1	10	50	
Hommes	nd	nd	1	12	49	51
Femmes	nd	nd	1	7	52	49
Niveau de diplôme						
Inférieur au bac	nd	nd	1	10	54	96
Bac ou plus	nd	nd	2	6	50	4

* - Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, il s'agit uniquement des revenus du jeune et pas du ménage auquel il appartient.

Lecture : avant l'entrée en SIFE collectifs, la moitié des ménages des bénéficiaires avaient un niveau de vie par UC inférieur ou égal à 508 euros ; 61 % se situaient ainsi sous le seuil de pauvreté ; 25 % étaient propriétaires de leur logement ; 23 % avaient des problèmes de santé et 21 % des problèmes de transports.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

reconnaissance administrative : Cotorep, accidents du travail, etc. Souvent, les capacités productives de ces personnes sont diminuées. En revanche, les bénéficiaires de CIE et Sife individuels ont davantage été épargnés.

Les jeunes sont peu autonomes à l'entrée en contrat aidé

Avant leur entrée en dispositif, les jeunes perçoivent généralement très peu de revenus. En effet, les contrats en alternance s'inscrivent souvent dans le prolongement de la scolarité. Ainsi, 54 % des jeunes entrant en apprentissage n'ont aucune ressource propre et 25 % d'entre eux ont moins de 20 ans.

Dans la plupart des autres dispositifs, le revenu médian des jeunes se situe autour de 350 euros mensuels (tableau 1). Ceux qui accèdent au CIE et CES et plus encore au programme Trace rencontrent généralement d'importantes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le plus souvent, ils ne bénéficient pas d'allocations, habitent chez leurs parents et n'ont pas encore d'enfant. Les qualifier de « pauvres » serait toutefois largement exagéré, car l'analyse ne prend pas en compte les revenus des parents.

Alors que les jeunes sont marginalement confrontés à des problèmes de santé, ils sont assez nombreux à mentionner des problèmes de transports. Une moitié des bénéficiaires du programme Trace affirme y avoir été confronté avant l'entrée dans le dispositif. L'absence de permis de conduire (deux tiers des bénéficiaires du programme Trace) et de véhicule personnel sont les principaux facteurs de difficultés mentionnés.

Le niveau de vie progresse au fil du temps

Pour près de trois bénéficiaires sur quatre, le niveau de vie du

Encadré 1

LE PANEL DES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES D'EMPLOI

Afin de collecter des informations sur les conditions de vie des personnes passées par des contrats aidés ou des dispositifs de formation, la Dares a interrogé directement un échantillon de personnes sorties pour la plupart de mesures fin 1999, dans le cadre d'une opération plus vaste d'analyse des trajectoires à l'issue des contrats : le « panel des bénéficiaires ».

8 000 personnes passées par sept dispositifs de la politique de l'emploi ont été interrogées en deux vagues d'enquêtes successives. Elles étaient entrées dans les dispositifs entre début 1997 et fin 1999 et sorties au dernier trimestre 1999 [6]. La première vague d'enquêtes a été menée entre mars et juillet 2002. Elle s'intéressait principalement aux parcours professionnels des bénéficiaires pendant et après leur passage par les dispositifs, mais elle posait également des questions rétrospectives sur la situation sociale avant l'entrée. La seconde vague, réalisée entre mars et juillet 2003, permettait de prolonger l'information sur les trajectoires professionnelles. Elle comportait également un ensemble de questions sur la situation sociale et familiale à la date de l'enquête, le logement, la santé, les déplacements et l'opinion de la personne sur son passage en dispositif.

Ces enquêtes ont été effectuées par téléphone et, plus marginalement, en face à face et par voie postale pour les non-répondants au téléphone.

Cette étude exploite les questions des deux vagues d'enquêtes et mobilise des informations d'origine administrative collectées lors de l'entrée dans le dispositif. Les calendriers mensuels d'activité renseignés d'août 1997 à mars 2003 sont utilisés pour caractériser les trajectoires professionnelles.

Tableau 2
Nature des revenus du ménage du bénéficiaire

	Sife		CES	CIE	CQ	App.	Trace
	coll.	ind.					
Situation avant l'entrée							
Salaire dans le ménage	42	55	36	52	31	12	nd
Allocations chômage	44	58	30	41	8	1	nd
RMI	23	10	16	10	1	0	nd
Allocations logement	21	13	20	12	4	1	nd
Allocations familiales	29	25	19	20	1	0	nd
Situation au printemps 2003							
Salaire dans le ménage	69	77	74	87	90	87	57
Allocations chômage	23	20	20	15	8	9	18
RMI	9	6	10	2	1	1	7
Allocations logement	28	20	30	16	9	10	22
Allocations familiales	28	26	24	27	13	10	15

Note : pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, il s'agit uniquement de la composition des revenus du jeune et pas du ménage auquel il appartient.

Lecture : 42 % des personnes entrées dans un stage SIFE collectifs avaient des ressources provenant de revenus salariaux dans les revenus de leur ménage. Elles sont 69 % dans ce cas en 2003.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

ménage auquel ils appartiennent a augmenté, trois ans après la sortie du dispositif (tableau 3). La majorité d'entre eux estiment que le passage par le dispositif a permis d'améliorer leur situation financière.

Une amélioration pour les adultes

Le niveau de vie des entrants en contrats aidés s'est amélioré entre la période précédant l'entrée et 2003. Au cours de ces années, le revenu médian par unité de consommation a ainsi progressé de 400 euros par mois pour un ancien salarié de CIE et de 240

euros pour les anciens stagiaires de Sife collectifs. Cependant, pour un cinquième des ménages, les ressources ont diminué depuis l'entrée en dispositif.

Le niveau de vie médian par unité de consommation demeure toutefois inférieur à celui de l'ensemble de la population française : environ 1 200 euros. En 2003, il est de 800 euros pour les anciens bénéficiaires de CES et stagiaires de SIFE collectifs. Il dépasse légèrement 1 000 euros mensuels pour les anciens bénéficiaires de CIE et SIFE individuels.

En dépit de l'amélioration constatée, la majorité des anciens bénéficiaires de contrats aidés perçoit encore sa situation financière comme « juste » ou « difficile ». Moins d'un tiers estiment être à l'aise financièrement (graphique 1).

Un accès à l'autonomie financière pour de nombreux jeunes passés par l'alternance

Le revenu des jeunes augmente fortement dans les années qui suivent la sortie de contrats en alternance. En entrant dans l'âge adulte, ils accèdent à la vie professionnelle [4]. En 2003, les jeunes passés en contrats de qualification ou d'apprentissage ont des revenus proches du revenu médian de l'ensemble de la population. Ces jeunes estiment majoritairement que leur situation financière est correcte, voire bonne.

Comme leurs aînés, les jeunes passés par d'autres dispositifs sont dans une situation moins favorable. Ceux qui sont passés par un CES ou un SIFE collectif ont des ressources plus faibles. Particulièrement fragilisés, les jeunes en Trace sont dans la situation financière la moins favorable : 686 euros. Ils sont une majorité à déclarer que leur situation financière est « difficile » ou qu'ils n'y arrivent pas « sans faire de dettes ». Moins de la moitié considèrent que ce dispositif a permis d'améliorer leur situation financière.

Insertion professionnelle réussie, progression du niveau de vie

Après la sortie des dispositifs, le revenu du ménage s'améliore d'autant plus que l'insertion est réussie [5].

Dans les trois ans qui suivent la sortie d'un contrat ou d'un stage aidé, les situations d'emploi pré-

Tableau 3
Situation des bénéficiaires en 2003

	Niveau de vie médian en UC*	Augmentation médiane du revenu en UC*	Proportion sous le seuil de pauvreté	Amélioration du revenu (2003-avant l'entrée)	Proportion de propriétaires	Proportion de déménagement	Problèmes de transports	Répartition des bénéficiaires
	en euros	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %
SIFE COLLECTIF	778	244	34	77	28	22	14	100
Hommes	762	241	35	78	20	24	12	43
Femmes	799	254	34	76	34	21	16	57
Âge à l'entrée								
Moins de 26 ans	886	305	nd	88	11	47	13	4
De 26 et 49 ans	778	241	33	76	28	23	14	88
50 ans ou plus	864	254	40	88	49	9	17	8
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	762	229	37	77	28	21	15	75
Bac ou plus.....	944	321	24	79	27	28	10	25
SIFE INDIVIDUEL.....	1 016	255	21	74	38	18	9	100
Hommes	1 000	254	23	77	35	18	11	48
Femmes	1 052	256	16	71	42	19	7	52
Âge à l'entrée								
Moins de 26 ans	1 030	509	nd	95	9	50	7	9
De 26 et 49 ans	1 052	255	19	73	39	16	9	81
50 ans ou plus	762	135	31	62	61	7	8	10
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	952	254	20	77	38	17	10	66
Bac ou plus.....	1 161	277	19	67	39	20	7	34
CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE.....	762	305	37	75	26	28	17	100
Hommes	700	306	43	83	12	26	17	38
Femmes	799	305	31	79	35	29	17	62
Âge à l'entrée								
Moins de 26 ans	769	473	nd	87	9	45	15	23
De 26 et 49 ans	762	254	36	80	27	25	17	65
50 ans ou plus	800	230	37	67	52	10	17	12
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	762	305	37	81	26	23	18	77
Bac ou plus.....	847	309	30	80	26	42	11	23
CONTRAT INITIATIVE EMPLOI..	999	407	16	69	42	27	9	100
Hommes	1 020	399	17	79	39	28	9	60
Femmes	1 055	413	15	82	46	26	10	41
Âge à l'entrée								
Moins de 26 ans	1 067	644	nd	85	20	49	11	24
De 26 et 49 ans	1 042	390	17	82	45	25	8	59
50 ans ou plus	1 016	251	19	67	64	2	11	17
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	974	363	19	80	39	24	11	73
Bac ou plus.....	1 161	540	11	81	48	32	7	27
CONTRAT DE QUALIFICATION...	1 250	850	nd	87	18	56	8	100
Hommes	1 296	854	nd	90	16	55	8	55
Femmes	1 218	850	nd	91	20	58	7	45
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	1 118	762	nd	89	14	51	8	49
Bac ou plus.....	1 355	962	nd	92	21	61	7	51
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	1 100	975	nd	87	9	43	8	100
Hommes	1 100	1000	nd	94	7	39	8	73
Femmes	1 026	900	nd	94	13	56	7	27
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	1 037	959	nd	94	7	40	8	82
Bac ou plus.....	1 440	1235	nd	93	17	58	6	18
TRACE.....	686	nd	nd	nd	3	40	24	100
Hommes	717	nd	nd	nd	2	32	23	51
Femmes	656	nd	nd	nd	5	49	26	49
Niveau de diplôme								
Inférieur au bac	678	nd	nd	nd	3	40	24	96
Bac ou plus.....	800	nd	nd	nd	6	42	26	4

* - Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, il s'agit uniquement des revenus du jeune et pas du ménage auquel il appartient.

Lecture : en 2003, la moitié des ménages des personnes passées par un SIFE collectif avaient un niveau de vie mensuel par UC inférieur ou égal à 778 euros; la moitié a eu une hausse du revenu supérieur ou égale à 244 euros depuis la période précédant l'entrée en dispositif; 34% se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

dominant pour les jeunes passés par un CIE ou un contrat de qualification : près de sept sur dix occupent continûment un emploi. Le parcours des jeunes passés par le programme Trace est, en revanche, marqué par l'instabilité (graphique 2). L'insertion est également plus difficile pour les anciens salariés de CES ou les stagiaires en SIFE collectifs. Plus de 30 % se retrouvent dans des trajectoires dominées par le chômage ou l'inactivité.

Les personnes ayant majoritairement été en emploi ont des niveaux de vie nettement plus élevés que celles restées longtemps au chômage. Leurs ressources ont également beaucoup augmenté (tableau 4). En 2003, leurs revenus salariaux représentent plus de la moitié des ressources du ménage. Une fois sur deux après un stage et plus de deux fois sur trois après un contrat aidé, elles estiment que le dispositif a joué un rôle favorable sur l'amélioration de leur situation financière. *A contrario*, quand leur parcours est dominé par le chômage ou l'inactivité, ces opinions sont moins nombreuses, voire minoritaires : 45 % en SIFE collectifs, 24 % en SIFE individuels.

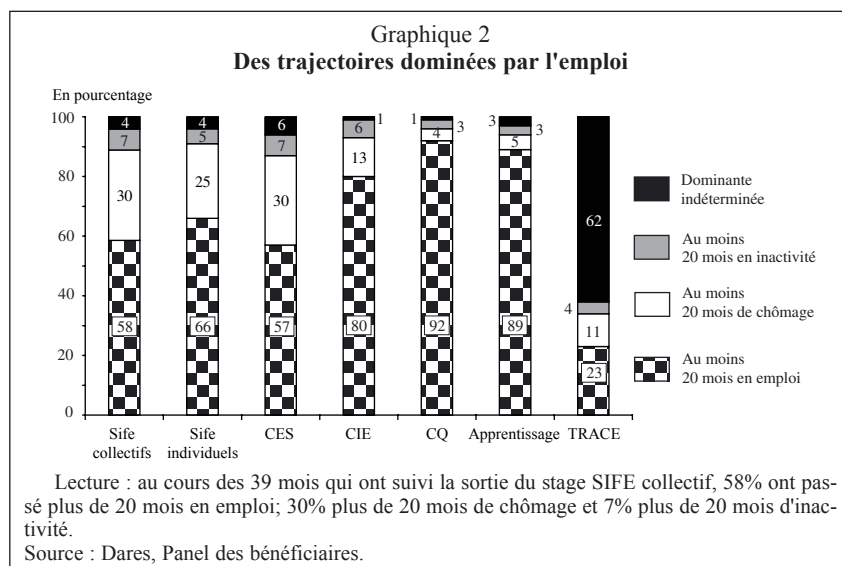
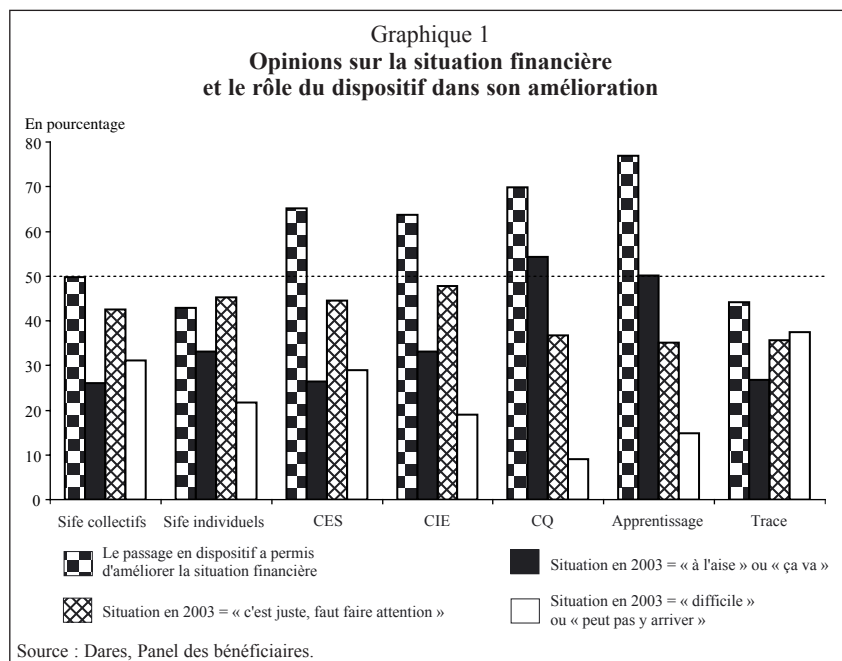


Tableau 4
Trajectoires professionnelles et situation financière

En euros

	Revenu médian par UC en 2003*			Augmentation médiane du revenu par UC*		
	Trajectoire dominée par			Trajectoire dominée par		
	.. l'emploi	... le chômage	... l'inactivité	... l'emploi	... le chômage	... l'inactivité
SIFE Collectif.....	915	551	762	318	104	159
SIFE Individuel.....	1 118	762	826	387	76	149
Contrat Emploi-Solidarité.....	871	564	667	407	116	227
Contrat Initiative Emploi.....	1 089	833	871	446	242	199
Contrat de Qualification.....	1 296	762	1 016	864	455	799
Contrat d'apprentissage.....	1 118	631	1 016	1 000	462	838
TRACE.....	884	400	593	nd	nd	nd

* - Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, il s'agit uniquement de la composition des revenus du jeune et pas du ménage auquel il appartient.
nd : non disponible.

Lecture : après un CIE, la moitié des bénéficiaires ayant passé au moins 20 mois en emploi ont un niveau de vie par UC supérieur ou égal à 1 089 euros avec une hausse supérieure ou égale à 446 euros. La moitié des bénéficiaires de CIE qui ont connu au moins 20 mois de chômage ont un revenu supérieur ou égal à 833 euros pour une hausse de 242 euros.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politiques d'emploi.

Mais même lorsque leur trajectoire professionnelle a été dominée par le chômage ou l'inactivité, 67 % des anciens bénéficiaires de SIFE collectifs et 60 % des anciens bénéficiaires de CES ont un niveau de vie qui progresse.

À trajectoires professionnelles identiques, l'évolution de la situation familiale influe aussi sur la variation des revenus des ménages, mais de façon plus marginale. La mise en couple, la reprise d'emploi d'un conjoint ou le départ d'un enfant du foyer ont des effets positifs sur l'évolution du niveau de vie. Ainsi, le niveau de vie s'est amélioré pour 86 % des bénéficiaires de SIFE collectifs, à la trajectoire dominée par le chômage lorsqu'un enfant a quitté le domicile. En revanche, quand le couple se sépare, le niveau de vie se détériore.

Les conditions de vie s'améliorent mais les difficultés persistent

Dans les mois qui suivent la sortie d'un contrat ou d'un stage aidé, un quart des anciens bénéficiaires, et la moitié des jeunes, changent de domicile. Dans la majorité des cas, ils perçoivent leur déménagement comme une manière d'améliorer leurs conditions de logement. Ils ne sont qu'un quart à invoquer des

Encadré 2

NIVEAU DE VIE ET SEUIL DE PAUVRETÉ

Niveau de vie

Pour mesurer le niveau de vie, l'Insee rapporte le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) selon l'échelle suivante : une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. En l'absence d'information sur l'âge des enfants dans l'enquête par panel, le calcul des revenus par unité de consommation retient l'hypothèse que tous les enfants ont moins de 14 ans.

Le revenu analysé ici correspond au revenu du ménage déclaré par les personnes interrogées. Il diffère légèrement du revenu mesuré par l'Insee dans les enquêtes réalisées au domicile des ménages : Panel européen des ménages, enquêtes permanentes sur les conditions de vie [7].

L'enquête étant effectuée de manière rétrospective, la déclaration du revenu peut être entachée d'un biais de mémoire. Par ailleurs, l'enquête ne tient pas compte des revenus des parents quand la personne interrogée réside chez eux. Dans ce cas, fréquent chez les jeunes, seul le revenu propre du bénéficiaire est mesuré.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est fixé, par convention, à la moitié du niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante : 530 euros en 1997, approximativement 610 euros en 2003. D'après les enquêtes ménages, 10 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté [7]. L'absence d'information sur les revenus des parents conduit, comme pour le niveau de vie, à ne pas estimer le nombre de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté.

raisons strictement professionnelles : accéder à un emploi ou s'en rapprocher. Une petite partie des bénéficiaires est devenue propriétaire. C'est plus souvent le cas d'anciens salariés de CIE ou de jeunes passés par l'alternance.

Les anciens salariés de contrats aidés demeurent toutefois moins bien logés que l'ensemble de la population. Trois ans après le passage en dispositif, les problèmes liés aux transports ont diminué car une partie des anciens bénéficiaires a pu acquérir un véhicule. De nombreux jeunes issus de l'apprentissage ou passés en Trace

ont profité de cette période pour obtenir leur permis de conduire. Cependant, un ancien bénéficiaire de Trace sur quatre et 15 % des anciens CES ou SIFE collectifs déclarent encore subir des difficultés de transports. Ils sont d'ailleurs moins nombreux à posséder un véhicule en 2003.

*Emmanuel BERGER,
Tristan KLEIN
(Dares),*

*avec la collaboration de
Manon DEFOSSEUX.*

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES CONDITIONS DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE CES ET CIE ET CELLES D'UNE « POPULATION TÉMOIN »

Les contrats et les stages aidés ont-ils amélioré les conditions de vie de leurs bénéficiaires ? Pour répondre à cette question, on a comparé leur situation à celles d'une « population témoin » présentant les mêmes caractéristiques mais n'étant pas passée par un dispositif, en l'occurrence un CIE ou un CES.

L'effet positif du passage en CIE

Le niveau de vie des personnes entrées en CIE fin 1997 ou fin 1998 a progressé plus rapidement que celui des non bénéficiaires d'âge, de sexe, d'ancienneté de chômage et de niveau de formation comparables (tableau A). Proches des non bénéficiaires avant l'entrée en mesure, les anciens salariés de CIE ont des niveaux de vie nettement plus élevés en 2003 et sont moins touchés par la pauvreté. Leur situation professionnelle s'est améliorée.

Un effet plus limité du passage en CES

La situation des anciens salariés de CES est, en revanche, moins favorable (tableau B). Avant l'entrée en mesure, leur situation financière était plus dégradée que celle des non bénéficiaires de caractéristiques proches. En 2003, leur niveau de vie reste inférieur et la part de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté est supérieure à celle de la population témoin. Leur niveau de vie a toutefois progressé un peu plus rapidement que celui des non bénéficiaires.

Tableau A
Le CIE : une mesure efficace en termes de niveau de vie

Période d'entrée en dispositif	1997			1998		
	Bén.	Tém.	diff.	Bén.	Tém.	diff.
<i>En %</i>						
Situation du ménage avant l'entrée						
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.....	45	45	0	41	49	-8
Revenu médian par UC (en €).....	610	653	-43	610	589	21
Situation du ménage en 2003						
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.....	15	29	-14	20	30	-10
Revenu médian par UC (en €).....	1 050	915	135	944	826	118
Proportion de ménages avec amélioration du revenu.....	76	63	13	74	68	6
Montant médian de l'augmentation du revenu (en €).....	383	208	175	266	150	116
Lecture : 45 % des ménages des individus entrés en CIE fin 1997 étaient pauvres avant, de même que les ménages des individus au chômage fin 1997 ayant des caractéristiques comparables. La moitié de ces bénéficiaires de CIE avaient des revenus par UC supérieurs ou égaux à 610 euros, quand la moitié des individus du groupe témoin gagnaient 653 euros ou plus, soit une différence de 43 euros à l'avantage du groupe témoin.						
Champ : bénéficiaires et non-bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus et inscrits à l'Anpe à l'entrée.						

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Tableau B
Le passage en CES : pas de réelle amélioration de la situation financière

Période d'entrée en dispositif	1997			1998			1999		
	Bén.	Tém.	diff.	Bén.	Tém.	diff.	Bén.	Tém.	diff.
<i>En %</i>									
Situation du ménage avant l'entrée									
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.....	67	45	22	61	48	13	70	43	27
Revenu médian par UC (en €).....	457	653	-196	508	610	-102	441	653	-212
Situation du ménage en 2003									
Proportion de revenus inférieurs									
au seuil de pauvreté.....	36	29	7	31	31	0	40	30	10
Revenu médian par UC (en €).....	748	915	-167	762	847	-85	720	889	-169
Proportion de ménages avec amélioration du revenu.....	69	64	5	68	69	0	67	66	0
Montant médian de l'augmentation du revenu (en €).....	241	204	37	286	178	108	225	183	42
Lecture : 67 % des ménages des individus entrés en CES fin 1997 étaient pauvres avant, pour 45% des ménages des individus au chômage fin 1997 ayant des caractéristiques comparables. Le taux de pauvreté du groupe des bénéficiaires de CES était supérieur de 22 points à celui du groupe témoin. La moitié des bénéficiaires de CES avaient des revenus par UC supérieurs ou égaux à 457 euros, quand la moitié des individus du groupe témoin gagnaient 653 euros ou plus, soit une différence de 196 euros à l'avantage du groupe témoin.									
Champ : bénéficiaires et non-bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus et inscrits à l'Anpe à l'entrée.									

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Pour en savoir plus :

- [1] Brunet F., Goux D., Thiesset C. (2001), « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première*, n° 775, mai.
- [2] Adjerad S., Defosseux M. (2005), « Les bénéficiaires du RMI dans les contrats aidés : un accès privilégié aux contrats emploi solidarité », *Premières Synthèses*, Dares, n° 06.1, février.
- [3] Paugam S., Zoyem J.-P. (1997), « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistique*, n° 308-309-310.
- [4] Galland O. (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n° 337-338.
- [5] Breuil-Genier P. (2001), « Les variations des revenus individuels entre périodes de chômage et d'emploi », *Économie et statistique*, n° 348.
- [6] Even K. (2002), « Un outil rénové pour évaluer la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières Informations*, Dares, n° 33.1, août.
- [7] Breuil-Genier P., Ponthieux S., Zoyem J.-P. (2001), « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et statistique*, n° 349-350.